87 B 406

ABC AGENCEMENTS
SARL au capital de 80.000 €
15, Rue Chomier
42100 SAINT ETIENNE

RCS : 341 908 903

DEPOT R.C.S. N°
260104027
TRIBUNAL DE COMMERCE - ST ETIENNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL « ABC AGENCEMENTS » EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Michel TAMET
Commissaire à la transformation
« Espace Performances »
7, allée de l'informatique
Technopole
42 952 SAINT ETIENNE CEDEX 09

MICHEL TAMET

Technopole
"Espace Performances"

7, allée de l'Informatique
42952 St Etienne Cedex 09

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL « ABC AGENCEMENTS » EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui m'a été confiée, en application des dispositions des articles L. 224-3 et L. 223-43 du Code de Commerce, par décision unanime des associés en date du 16 janvier 2004, j'ai établi le présent rapport afin de :

- vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social,

- vous faire part de mon analyse sur la situation de votre société.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, et à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Ma synthèse de mon analyse sur la situation de la société est la suivante :

- La situation financière de la société est très satisfaisante comme en témoigne l'état de la trésorerie dans les comptes annuels au 30 septembre 2003.
- Les caractéristiques et les conditions d'exploitation de la société sont, elles aussi, satisfaisantes.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Saint-Etienne, le 16 janvier 2004

Le commissaire à la transformation

Michel TAMET

